

Débat public départemental pour la gestion des déchets

Réunion publique

Mardi 16 juin 2009 – Loches

Moulin des Cordeliers

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable
- M. Chapelle, directeur du développement durable au CG37
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. Bodard, vice-président de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole,
- M. Durand, ancien élu de la Communauté d'agglomération de Nantes, ex-président d'Amorce,
- Mlle Rocher, chargée de recherche à l'université de Tours,
- Maître Pintat, avocat au cabinet Matharan-Pintat.

Contexte de la réunion publique

La réunion de Loches est la quatrième du cycle de 6 réunions publiques consacrées à la question des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (EPCI, associations et professionnels), ce cycle s'inscrit dans l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de déchets dans le département pour juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé environ 130 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de la concertation, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département, mentionnant les changements prévus par les nouvelles réglementations européennes et le Grenelle de l'Environnement. Ces changements nécessitent à présent d'entrer dans une phase de réflexion. Les rôles de chacun ont été précisés dans le cadre de la gestion des déchets, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire ainsi que le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes provisoires retenus suite aux auditions publiques ont été présentés :

- Axe 1 : Etablir un état des lieux détaillé des gisements et des flux,
- Axe 2 : Développer et favoriser la réduction à la source,
- Axe 3 : Mieux trier et valoriser,
- Axe 4 : Définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent,

- Axe 5 : Communiquer pour sensibiliser.

Les participants ont ensuite débuté la phase d'échanges. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

Peu d'interventions ont été faites sur l'état des lieux en Touraine, si ce n'est que la gestion des déchets peut être améliorée, et qu'il existe des marges de progression importantes. A ce titre les réflexions menées dans les départements voisins peuvent servir d'exemple pour une trame d'un éventuel futur PEDMA.

Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

S'ils ont fait l'objet de peu de propositions, les thèmes liés à la réduction à la source font néanmoins l'objet d'une large adhésion.

Le thème de l'éco-conception a une nouvelle fois trouvé un important écho parmi les personnes présentes. Un participant a cité en exemple le développement des emballages biodégradables.

La redevance incitative, système de financement de la collecte, représente également un levier important en matière de réduction à la source mais se heurte à deux obstacles : des effets pervers comme les dépôts sauvages et les limites du levier financier (part fixe de la redevance) comme source de motivation, la collectivité ayant obligation d'organiser le service public de collecte a minima.

Axe 3 : mieux trier et valoriser

Les thèmes du tri et de la collecte ont été largement débattus à travers les comportements individuels, les pratiques en entreprise, les services de collecte des ordures ménagères et les déchèteries.

Le développement de la collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) est un point d'accord, comme une action pertinente sur laquelle une réflexion doit être menée. Les arguments avancés en sa faveur sont les suivants :

- Elle réduit le volume global de la poubelle grise, et donc les quantités de déchets à traiter;
- Le traitement est plus efficace, pour un meilleur compost;
- Elle permet le développement d'une filière de compostage répondant aux normes de qualité exigées pour son utilisation.

La collecte sélective dans les centres villes est possible à condition de mettre en place les dispositifs techniques adaptés, par exemple une reconnaissance optique des couleurs de sacs poubelle. Ce système pourrait peut-être intégrer une collecte de la FFOM.

La réduction du nombre de passages de collecte possède aussi un effet positif sur la qualité du tri. Pour les groupements de maisons, on pourrait imaginer des systèmes de grands containers, afin de réduire le nombre de passages et d'arrêts des camions-bennes.

Le tri sélectif en entreprise varie encore fortement d'un lieu à l'autre. Des efforts sont donc possibles en ce sens.

Le fonctionnement des déchèteries peut être amélioré par le relèvement des plafonds (tonnages autorisés) d'apports hebdomadaires autorisés. Cela nécessite la mise en place de moyens plus importants pour l'enlèvement des bennes (exploitation des bas de quai).

Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent

Des avis divergents se sont exprimés sur les modes de traitement. Face aux difficultés à concilier les priorités de chacun, un consensus s'est dégagé pour limiter le volume de déchets soumis à enfouissement ou valorisation énergétique par incinération.

Les participants s'entendent à reconnaître la nécessité des modes « classiques » (centre d'enfouissement technique et unité de valorisation énergétique par incinération) pour certains déchets :

- incinération : traitement des DASRI et médicaments non-utilisés
- enfouissement : traitement des déchets ultimes. L'importation de déchets des départements voisins est mise en cause.

Le traitement par tri mécano-biologique est un mode envisageable mais il suppose plusieurs conditions pour aboutir à un fonctionnement efficace, ainsi qu'avancées lors de la réunion : excellente discipline de tri des citoyens, amélioration de la technologie.

Concernant le compostage, il possède encore une marge de développement et se trouve mieux adapté au traitement de proximité des déchets. Son développement pourrait notamment s'accroître en milieu rural et semi-rural, où le compost trouve son utilisation principale.

Le bilan carbone de chaque mode doit être pris en compte au moment des choix, au même titre que les bilans énergétiques et financiers.

Axe 5 : communiquer pour sensibiliser

La nécessité d'homogénéiser la communication a une nouvelle fois fait partie des priorités. Cette communication doit en outre prendre plusieurs formes.

La mobilité accrue des citoyens et la variation des consignes d'un lieu à l'autre nécessitent une communication régulière. L'intervention de conseillers ou d'ambassadeurs du tri permettrait aussi aux citoyens de mieux trier.

Une prise en main départementale pour une unification des systèmes de tri peut permettre la mise en place d'un document unique départemental si les différents règlements de collecte le permettent.

Les refus de tri doivent faire l'objet d'une communication spécifique. Pour être efficace, le refus devrait être accompagné d'un mot d'explication afin que les mêmes erreurs ne se répètent pas.

Tout apport de produit en déchèterie pourrait être accompagné d'une information sur la filière suivie par le déchet, afin d'être conscient de sa valorisation.

Un effort du grand public est également nécessaire car les opérations des ambassadeurs du tri ne rencontrent pas toujours le soutien nécessaire.

Sujets transverses

Par rapport aux autres réunions, les questions d'efficacité financière ont occupé une place importante. Des questions se sont aussi posées sur le rôle et le pouvoir du Conseil Général.

Le Conseil Général ainsi que les experts ont réexpliqué le rôle du Département et l'utilité du PEDMA aux participants. Le Conseil Général a un rôle de planification; c'est donc lui qui fixe les grandes lignes de la politique de déchet. En revanche l'application du plan revient aux collectivités et syndicats compétents. Ainsi le Département n'a ni rôle de police, ni rôle de "faiseur".

Le PEDMA est opposable aux personnes publiques et aux entreprises privées exerçant dans le cadre d'une délégation de service public. Il n'a en revanche pas de prise sur les entreprises dans le cadre privé.

L'action du Département ne peut se situer ni au niveau de la réglementation (prérogative de l'Etat), ni des projets (collectivités et entreprises). En revanche le Conseil Général peut jouer un rôle dans l'acceptation sociale, la prise de conscience sur les déchets et la sensibilisation du plus grand nombre. La démarche du Conseil Général d'associer les différents acteurs à la réflexion participe à cette sensibilisation. Face à la complexité du sujet, les élus adoptent une grande humilité tout en essayant de répondre au mieux au rôle de planification du Conseil Général.

Au sujet du choix de fonctionnement en régie ou en délégation de service public, la prudence s'impose, et seule une estimation réelle des coûts (investissement et fonctionnement) permet de devenir une variable de choix. La recherche d'une mutualisation des moyens permet d'alléger la facture liée aux déchets et la mise en place d'une plus grande cohérence territoriale peut apporter des économies d'échelle.

Synthèse par M. Bodard

M. Bodard a noté la place importante qu'avait prise la question du traitement lors de cette réunion. Des modes comme l'enfouissement, la valorisation énergétique par incinération et le tri mécano-biologique ont été remis en cause, chacun pour des raisons différentes.

Il a réaffirmé l'importance du tri, de la sensibilisation et de la réduction à la source.

La volonté politique est également déterminante et le Département ne doit pas oublier le pouvoir d'incitation qu'il possède sur les industriels. Des opérations pilotes (étiquetage carbone en Franche-Comté) témoignent de la possibilité de faire évoluer les comportements des industriels.

Conclusion

M. Kerbriand a rappelé qu'il n'était pas du ressort du Conseil Général de fournir des réponses à l'heure actuelle. En revanche un travail de réflexion important va s'engager dès le début du mois de juillet.

Le Conseil Général doit poursuivre dans son rôle, notamment la communication et l'information.

Il a conclu en énonçant trois mots clés pour une démarche réussie : intelligence, imagination et volonté.